

PREFECTURE DES LANDES

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA RÉGLEMENTATION

2ème BUREAU

19 JAN. 2000

RECU le
24 JAN. 2000

Poste tél. n°
58 06 59 15

Dossier suivi par Mme DUPRAT

M. le Directeur,

Vous avez bien voulu me faire part du changement d'exploitant concernant la Société SCHELL DIRECT qui s'intitule désormais Société pétrolière de dépôts, pour l'exploitation des stockages d'hydrocarbures situés Z.I. Mi-Carrère à MONT DE MARSAN.

Après avis de M. l'Inspecteur des Installations Classées, je vous donne récépissé de votre déclaration.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir dans les meilleurs délais possibles les réponses satisfaisantes aux points énoncés dans le courrier qui vous a été adressé par M. l'Inspecteur des Installations Classées et dont vous trouverez ci-joint copie, visant la conformité des installations à l'instruction ministérielle du 9 novembre 1989 (dépôts anciens de liquides inflammables).

La régularisation administrative au regard d'une part, des mises en conformité susvisées et d'autre part, des modifications apportées aux installations et à leur exploitation depuis la notification à SCHELL DIRECT du dernier arrêté d'autorisation en date du 2 juillet 1980, nécessite le dépôt par vos soins d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter cette installation classée conformément aux articles 2 et 3 du décret du 21 septembre 1977 (10 exemplaires).

Par ailleurs, vous devrez vous engager à mener à terme les travaux de réhabilitation engagés, suite au classement 1 du site, en conclusion de l'évaluation simplifiée des risques prescrite par arrêté préfectoral n°445 du 21 juillet 1998.

Je vous prie de croire, M. le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

M. le Directeur de la Société
Pétrolière de dépôts
9, allées de Tourny
33000 BORDEAUX

PLB PRERET,
le Secrétaire Général
Jean de L'HERMITE

COPIE TRANSMISE POUR INFORMATION A :

- M. l'Inspecteur des Installations Classées – DRIRE AQUITAINE – Subdivision des Landes